6/A

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

~~78~~ 74° Année. — N° 47-48

1-8 Décembre 1957



Développement des racinés-greffés-paraffinés l'année de la plantation

DIRECTION ADMINISTRATION :
1bis RUE DE VERDUN
MONTPELLIER

Fondateur : Léon DEGRULLY

Anciens Directeurs : L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

AVEC LA COLLABORATION

de Membres du Corps enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et d'autres établissements d'enseignement agricole public,

de Membres du personnel de Stations et Laboratoires de recherche publics et privés, des Directions des Services agricoles, du Service de la protection des végétaux, de l'Institut des vins de consommation courante et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

Le Progrès Agricole et Viticole

FORME PAR AN

2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

Service de renseignements agricoles et viticoles gratuits pour les abonnés.

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN : FRANCE : 1300 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 2500 Fr

LE NUMÉRO : 50 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 50 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

1bis, RUE DE VERDUN -- MONTPELLIER

C.C.P. : 786 Montpellier TÉLÉPH. : 72-59-76


VIGOR
l'engrais qui paie...
LA LITTORALE
BÉZIERS

74me Année — No 47-48 1-8 Décembre 1957

LE PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

SOMMAIRE

CHRONIQUE

Les déclarations de récolte

DANS LE MIDI.

Les résultats des déclarations de récolte viennent d'être rendus publics dans plusieurs départements viticoles méridionaux.

Dans l'**Hérault**, 69.600 producteurs ont déclaré avoir obtenu **6.022.000** hl sur 167.600 hectares. La récolte déclarée s'était éleviée à 11.036.000 hl en 1956.

Dans l'**Aude**, 43.600 producteurs ont déclaré avoir obtenu **4.405.000** hl sur 114.200 ha. La récolte déclarée s'était élevée à 5.530.000 hl environ en 1956.

Dans le **Gard,** 43.500 producteurs ont déclaré avoir obtenu **3.181.000** hl sur 85.600 ha. La récolte déclarée s'était élevée à 5.120.000 hl en 1956.

Dans les **Pyrénées-Orientales,** 30.400 producteurs ont déclaré avoir obtenu **2.448.000** hl sur 66.500 hectares. Ce résultat est peu

différent de celui de 1956, année au cours de laquelle la récolte déclarée a été de 2.705.000 hl.

Les quatre départements gros producteurs ne figureraient donc en 1957 sur le tableau des déclarations de récolte que pour un volume peu différent de **16.000.000 d'hl**. Les pertes de récolte qui sont à l'origine de ce faible résultat sont plus sensibles dans l'Hérault et dans les régions du Gard et de l'Aude voisines de ce département. Elles sont la conséquence du froid de février 1956, du mildiou, de la coulure et de la sécheresse, comme cela a été exposé ici-même.

EN ALGÉRIE.

Les déclarations de récolte accusent au total **15.189.000** d'hl ; elles s'élevaient en 1956 à 18.630.000 hl.

EN GIRONDE.

En **Gironde,** la récolte déclarée en 1957 s'élève à **2.057.000** hl, en diminution de 84.000 hl environ sur la récolte 1956, qui était seulement de 2.141.000 hl, alors que la récolte moyenne s'élève à 4.500.000 hl environ. On sait que le vignoble de ce département, le second des départements viticoles métropolitains par la superficie, a été fortement endommagé par les gelées de février 1956.

— • —

Le Chasselas de la vallée de la Garonne

La *Fédération nationale des Producteurs de raisins de table* avait tenu en 1956 son Xme Congrès national à Carqueiranne (Var). Elle m'avait demandé de faire un exposé sur « *La production des raisins de table pour le marché intérieur* ».

Après avoir essayé de définir ce qu'était un « marché intérieur », j'avais insisté, en prenant pour exemple le marché du vin, sur les effets de la concurrence qui s'instaure inévitablement entre des régions productrices approvisionnant un même marché, en précisant que ces effets jouent en faveur de certains producteurs, mais qu'ils sont fort dommageables aux autres et aussi à l'ensemble de la production.

Pour faire apprécier à mon auditoire les incidences de la compétition interrégionale au sein de la production des raisins frais, j'avais choisi l'exemple qui est offert par la production de Chasselais de la vallée de la Garonne, dont les produits et les prix seront de plus en plus sérieusement confrontés avec ceux des raisins qui, comme l'Italia par exemple, peuvent être récoltés

plus au Sud à peu près à la même époque et avec des rendements bien supérieurs.

J'avais également montré que les réactions des producteurs menacés étaient en la matière peu différentes de celles que nous avons connues au sein de la production vinicole et qu'elles s'orientaient vers l'amélioration et la protection de la qualité, dans l'espoir que la garantie de qualité vaudrait garantie de prix.

Mais l'application de notre législation aux vins d'origine montre de reste qu'il n'en est pas obligatoirement ainsi et qu'il ne suffit pas de déclarer qu'un produit est inimitable et de faire qu'il soit excellent pour le placer à l'abri de toute concurrence.

Mon intention n'allait pas au delà : je ne cherchais qu'à faire comprendre aux producteurs la nécessité d'élargir et de multiplier leurs informations économiques et techniques sur l'ensemble des régions de production en les invitant à réfléchir sur l'intérêt d'une organisation de la production et du marché qui atténue autant que possible les effets nuisibles de la concurrence entre régions et entre producteurs.

— • —

La lettre suivante, que j'ai reçue au mois d'octobre, montre que j'ai manqué la cible. Elle porte les signatures du Président de la Chambre d'Agriculture et du Directeur des Services agricoles du Tarn-et-Garonne, département dont on sait qu'il produit des Chasselas et où l'appellation d'origine *Chasselas de Moissac* fait l'objet d'une réglementation. Les producteurs ont donc réagi devant la concurrence en organisant la protection du produit comme je l'avais signalé à Carqueiranne en 1956. Voici leurs arguments :

« Nous avons reçu, il y a quelques jours, le compte rendu du Xme Congrès national des Producteurs de raisins de table qui s'est tenu à Carqueiranne l'an dernier.

« Nous ne pouvons nous empêcher cependant de vous exprimer les réflexions que nous inspire la lecture de votre communication, laquelle a suscité une certaine émotion chez les producteurs de Chasselas.

« La surprise et le mécontement provoqués par votre déclaration viennent, sans aucun doute, de la position que vous avez prise sur un problème de fonds qui domine toute l'orientation agricole de nos régions.

« Condamner les efforts qui sont faits dans la vallée de la Garonne pour défendre et valoriser la qualité des raisins de table, comme celle des vins, celle des fruits et d'autres produits, revient à condamner pratiquement, dans sa plus grande partie, l'agriculture paysanne de nos régions. C'est plus exactement ne considérer comme capable de subsister que la partie à la fois la mieux placée dans la plaine ou sur les pentes de coteau

les plus fertiles et celle qu'il faut bien appeler « capitaliste ». C'est vouer d'avance à la disparition la grande majorité qui ne pourra que lentement et incomplètement rationaliser ses méthodes de production et lui demander de disparaître tout de suite, pour ne pas gêner les autres.

« Cette manière de trancher le problème est grave, du point de vue social et humain. C'est celle des « technocrates » de la productivité, dont la conclusion logique et avouée est la ruine de la structure agricole paysanne.

« Il me paraît inutile d'évoquer ici la convenance ou non de maintenir en culture les régions « plus ou moins favorisées parce que le milieu ne se prête pas à l'obtention à bon compte de rendements élevés », pour les céréales, les fourrages et l'élevage et plus encore pour les vins, les raisins de table et les fruits.

« Notre avis est, au contraire, que si la production des nouvelles variétés à gros grains, susceptible de donner des rendements importants, dans les plaines méridionales, est de nature à concurrences la *qualité courante* du Chasselas de Moissac, une partie du tonnage produit dans le territoire d'appellation d'origine qu'il est possible d'évaluer à 40 % surclassera toujours par sa haute qualité tout ce que les vignes de raisins de table à haut rendement seront susceptibles de produire.

« La réaction provoquée par la lecture du compte rendu, qui n'a pas échappé à nos producteurs de raisins de table, est telle que nous serions heureux que vous précisiez votre pensée, par exemple dans *Le Progrès agricole et viticole*, en tenant compte des efforts faits par nos producteurs de Chasselas sur le plan de la qualité et de la présentation de leurs raisins de table. »

J'ai répondu à mes correspondants la lettre dont voici le contenu :

« Je comprends parfaitement l'émotion dont elle fait état et je m'en félicite dans la mesure où elle conduit à prendre conscience d'un problème que vous considérez justement comme de toute première importance ; mais j'estime qu'elle aurait dû se manifester beaucoup plus tôt, bien avant mon exposé de Carqueiranne, au cours duquel je n'ai cité le cas de la production du Chasselas du Sud-Ouest que comme un exemple des effets possibles de la compétition entre les régions.

« On ne peut être aveugle au point de les négliger, ce qui ne signifie pas que je les souhaite, bien au contraire, car j'ai fait, dans le cadre de la production du vin, des efforts persévérants pour les éviter, mon sentiment étant que la primauté doit être accordée à l'aspect social de ces problèmes d'orientation.

« Malheureusement, l'expérience de la production du vin montre que ces efforts de sauvegarde d'un patrimoine auquel je suis attaché autant que vous pouvez l'être n'ont eu aucune portée parce que les producteurs qu'on entend protéger sont moins forts et moins écoutés que ceux qui les concurrencent.

« Votre pensée est que les efforts de votre région en faveur d'une production de qualité suffisent, grâce à la garantie de l'origine, pour éviter les conséquences de la compétition. Je vous souhaite d'avoir raison ; j'en suis moins certain que vous semblez l'être et vous ne manquerez pas d'être troublé si vous voulez bien considérer ce qu'il est advenu du vignoble à vin du Sud-Ouest et quelle est sa tendance actuelle. »

— • —

Le problème est général en ce sens qu'il est à considérer pour l'ensemble de la production : or les arguments de mes correspondants témoignent de la difficulté qu'éprouvent souvent les producteurs lorsqu'ils doivent s'évader du cadre local qu'ils connaissent parfaitement pour envisager l'aspect que prennent ailleurs que chez eux les questions qui leur sont familières et en retirer des enseignements. C'est le devoir de ceux qui les conseillent de les aider dans cette évasion plutôt que de les persuader encore plus qu'une réussite technique doit être nécessairement une réussite économique durable.

Et cela, certainement, parce que rien ne protège les producteurs contre la concurrence qui se manifeste simultanément dans la nature et la qualité des produits et dans les coûts de production. Sans plus.

J. BRANAS.

La viticulture dans le Centre-Ouest son évolution, son avenir

Le but de cet exposé est tout d'abord de localiser ce que l'on appelle vignoble du Centre-Ouest, de le placer dans l'économie viticole nationale et, après avoir réuni une somme de constatations sur ce qu'il a été et ce qu'il est actuellement, d'ouvrir une discussion sur son orientation et ses possibilités d'avenir.

LOCALISATION.

Il est passé dans les usages de grouper sous la même dénomination vignoble du Centre-Ouest l'ensemble des vignobles existant dans le bassin de la Loire et plus particulièrement sur le cours moyen et le cours inférieur du fleuve, ce qui au point de vue administratif intéresse 13 ou 14 départements.

Cette unité viticole a été entérinée par les organisations professionnelles telles que la Confédération Générale des Vignerons du Centre-Ouest. Plus récemment, l'Institut des Vins de Consommation Courante a adopté sensiblement le même cadre pour fixer les limites administratives du Centre d'Angers. Tout en reconnaissant le particularisme de cette région, il faut, pour se pénétrer des problèmes qui peuvent s'y poser, l'apparenter à tous les vignobles septentrionaux ou montagneux qui, du fait de leur situation, ne jouissent pas régulièrement des conditions climatiques nécessaires au développement optimum de la vigne.

PLACE DANS L'ÉCONOMIE VITICOLE NATIONALE.

La superficie du vignoble occupe actuellement environ 170.000 hectares, ce qui représente un dixième de la superficie totale Métropole-Algérie, ou encore à peine l'équivalent du vignoble de l'Hérault (180.000 ha). Ce parallèle avec le département de l'Hérault ne manque pas d'intérêt, car on a souvent l'habitude d'opposer le Midi au Centre-Ouest. Allons plus loin et comparons les capacités de production. On s'aperçoit que pour des superficies assez voisines l'Hérault produit presque deux fois plus que le Centre-Ouest :

Hérault	10.000.000 hl en moyenne
Centre-Ouest ...	6.000.000 hl en moyenne

Cette comparaison ne serait cependant pas honnête si nous passions sous silence les productions bénéficiant d'une appellation d'origine et qui font l'objet de limitations de rendement :

Hérault	500.000 hl
Centre-Ouest	1.000.000 hl

Compte tenu de ces réserves, il est tout de même aisé de constater que les ordres de grandeur ne sont pas tellement affectés et grâce à cette petite étude comparative, d'ores et déjà un profane est en droit de se demander si la production du vin dans le Centre-Ouest est réellement rentable... et son étonnement irait grandissant s'il complétait sa documentation en confrontant le nombre de déclarants :

Hérault	75.000 déclarants environ
Centre-Ouest	370.000 déclarants, soit approximale 1/5 du total Métropole-Algérie.

Cet afflux de déclarants est particulièrement remarquable dans le département de Vendée (60.000 déclarants pour 18.000 ha de vigne) ce qui permet au Président de la Fédération des exploitants de la Vendée d'affirmer que son département vient immédiatement après l'Hérault comme importance viticole (70 à 75.000 déclarants dans l'Hérault).

Les explications à ces phénomènes ne peuvent être données que si l'on connaît l'évolution du vignoble depuis l'invasion phylloxérique jusqu'à nos jours. Aussi n'est-il pas inutile de s'attarder sur quelques statistiques accompagnées de quelques exemples connus.

UN PEU DE RÉTROSPECTIVE.

En période de crise, les vignerons ont pris l'habitude de rechercher parmi les « étrangers », les malins, quels sont les auteurs de leurs maux. Il est assez curieux de constater que le Centre-Ouest revient souvent au banc des accusés, comme l'âne de la fable.

Les vignerons de la vallée de la Loire sont, dit-on, indisciplinés, enclins à enfreindre les règles du Statut viticole, surtout en matière de plantations, puisque c'est là le principal grief qui leur est reproché ; cependant il ne semble pas qu'ils aient réussi à reconquérir ce qu'ils ont perdu en l'espace d'un siècle. L'exploitation du cadastre viticole nous apportera sur ce point d'utiles renseignements. D'ores et déjà nous estimons que la somme des superficies en vignes ne différera pas tellement de celle que nous connaissons actuellement par les statistiques des Contributions indirectes et du Ministère de l'Agriculture.

Remontons plutôt dans le temps et nous ferons tomber les accusations. Voici quelques exemples qui traduisent l'évolution du vignoble :

	SUPERFICIES			
	EN PRODUCTION		TOTALE	EN PRODUCTION
DÉPARTEMENTS	1875	1929	en 1929	en 1956
Allier	14.133	8.071	8.305	5.666
Cher	14.768	6.512	6.775	4.766
Indre	24.030	11.395	11.820	7.963
Indre-et-Loire	47.948	36.080	36.840	23.127
Loir-et-Cher	28.975	23.746	24.706	21.269
Loire-Atlant.	31.835	30.823	32.678	26.891
Loiret	31.178	8.524	8.965	3.884
Maine-et-Loire	34.318	31.260	31.845	28.815
Nièvre	10.494	3.480	3.584	1.854
Sarthe	11.606	2.258	2.317	1.400
Deux-Sèvres	21.800	6.943	7.316	6.827
Vendée	16.965	17.664	18.700	18.475
Vienne	33.884	22.114	23.868	17.569

Si nous faisons la somme pour l'ensemble Centre-Ouest, nous avons (en hectares) :

	SUPERFICIES			
	EN PRODUCTION		TOTALE	EN PRODUCTION
	1875	1929	en 1929	en 1956
	325.200	209.300	218.300	169.000

Parallèlement, le volume de la production a également diminué :

en 1929... Récolte du Centre-Ouest : 8.500.000 hl.
en 1956... Récolte du Centre-Ouest : 6.300.000 hl

Il faut remarquer en passant que la récolte 1956 est considérée comme une bonne récolte dans le bassin de la Loire.

Cet amoindrissement du vignoble ancestral s'est fait au profit de départements méridionaux et de l'Algérie. En voici la preuve :

	SUPERFICIES			
	EN PRODUCTION		TOTALE	EN PRODUCTION
	1875	1929	en 1929	en 1956
départ. du Gard.	23.742	71.690	77.163	88.325

Algérie .... 30.482 ha en 1881,
359.462 ha en 1956.

Essayons de dégager les causes de ce déplacement, elles sont de deux ordres : les unes sont le tribut du progrès, les autres ont pour origine la situation géographique même de notre région.

Comme dans toutes les régions viticoles l'invasion phylloxérique a constitué une discontinuité anormale dans l'évolution du vignoble. Coïncidant avec un certain nombre de circonstances défavorables, la reconstitution a été compromise. En effet, le développement des moyens de transport a permis à la concurrence méridionale de jouer sur les marchés locaux, et ceci à la faveur d'un décalage dans le temps de l'attaque phylloxérique.

Les besoins pressants de l'industrie en main-d'œuvre ont précipité l'exode rural, qui en période de misère n'est pas tellement difficile à provoquer. La spécialisation de certaines régions agricoles, telle la Champagne Berrichonne qui grâce à vulgarisation des engrais a intensifié sa production céréalière, a anihilé en partie les projets de reconstitution.

C'est ainsi que l'on a vu disparaître des vignobles de pays qui jouissaient d'une certaine notoriété. Citons un exemple que nous connaissons bien :

Le vignoble d'Issoudun, dans l'Indre, fut très florissant avant l'invasion phylloxérique. Sur la commune même d'Issoudun, les vignes, qui occupaient quelques 500 ha, ont vu leur superficie réduite à moins de 100 ha. La moitié de la population de cette petite ville vivait de la vigne.

L'arrondissement d'Issoudun comptait vers 1850 7.000 ha de vignes, et on cite encore l'exemple d'un domaine, situé sur une commune de cette circonscription, qui possédait 100 ha de vignes. Actuellement il n'y a plus un cep sur cette exploitation et l'orge de brasserie a pris la place.

De cet ensemble, il ne reste que le vignoble de Reuilly, qui se maintient difficilement grâce à une appellation d'origine contrôlée.

Des cas semblables sont fréquents : vignoble d'Argenton-sur-Creuse (Indre), coteaux de la Loire dans les départements du Cher, de la Nièvre et du Loiret, coteaux de la Creuse dans les cantons du Grand Pressigny, Preuilly-sur-Claise (I.-et-L.), coteaux de La Roche-Posay (Vienne)...

Devant ces coteaux, la plupart en friche, on se demande si leur destinée n'aurait pas pu être modifiée si un choix judicieux de l'encépagement avait été fait, si l'action créatrice d'un syndicat de vignerons était intervenue, comme cela s'est produit dans d'autres régions. Peut-être connaîtrions-nous actuellement des crus capables de concurrencer ceux qui ont acquis actuellement une certaine célébrité ? Ces hypothèses ne sont pas émises à la légère, car nous avons pu les vérifier, grâce au concours de quelques maniaques de la vigne qui ont isolément tenté quelques expériences.

Si l'invasion phylloxérique a favorisé la régression du vignoble, il est probable que celle-ci se serait faite sans cela, avec certes un peu plus de temps. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'apercevoir que cette évolution se poursuit encore actuellement.

Les vignobles du bassin de la Loire se situent presque à la limite nord de la culture de la vigne. De ce fait, et suivant les années, les exigences thermiques de la plante ne sont pas toujours satisfaites, surtout pour des cépages relativement tardifs comme le Chenin blanc.

Vers l'Est, le climat devenant continental, le choix des cépages précoces s'impose si l'on veut obtenir une maturité suffisante. Les gelées sont fréquentes.

Vers l'Ouest, si ces risques sont moins à craindre, par contre, l'abondance des pluies est propice aux invasions de mildiou ; et les exigences thermiques ne sont pas non plus satisfaites lorsque l'on se rapproche de la Bretagne.

Ces faits naturels ont constitué un handicap sérieux au maintien de la viticulture régionale dans le cadre d'une compétition nationale. Quand on examine les statistiques précédentes, on s'aperçoit que ce sont les départements les plus continentaux, donc les moins favorisés, qui ont été le plus affectés (Indre, Cher, Loiret, Allier). La superficie du département de l'Indre est passée de 24.030 hectares en 1875 à 7.963 hectares en 1956. Par contre, les départements de l'Ouest ont été quelque peu épargnés. Là les gelées de printemps sont plus rares et on a pu faire face aux invasions de mildiou par l'introduction d'hybrides producteurs directs.

ACTUELLEMENT, cette situation n'a pas été tellement modifiée et d'une manière générale on peut dire que sous notre climat la vigne n'atteint pas toujours son maximum de possibilités Si l'on compare les produits hl d° obtenus dans le Centre-Ouest d'une part, dans la plaine du Languedoc d'autre part, on s'aperçoit immédiatement que la lutte est inégale. Certes le Centre-Ouest ne possède pas l'Aramon dont les performances sont imbattables et l'« Aramon de la vallée de la Loire » en l'occurence le Grolleau, s'il dépasse assez souvent 100 hectolitres, n'atteint que très rarement 150 hl. Or, dans la production des vins de consommation courante, le gagnant est celui qui produit beaucoup à peu de frais. On a cherché à diminuer les prix de revient en introduisant des hybrides producteurs directs, particulièrement dans l'Ouest, où les maladies cryptogamiques grèvent sérieusement le coût de production. On peut dire que si l'on vise strictement la recherche d'un produit hectolitre-d° élevé à un prix de revient aussi bas que possible, l'expérience a parfaitement réussi, le Grolleau a été battu. Dans cette opération, on a peut-être sacrifié la qualité gustative du vin, mais comme l'écoulement de la production ne semble pas en avoir été particulièrement affecté, on peut affirmer que l'introduction des hybrodes producteurs directs a permis aux vignerons producteurs de vins de consommation courante de continuer à vivre, aux polyculteurs de produire eux-mêmes leur vin de consommation familiale.

Actuellement, 70 % des vins de consommation courante obtenus dans la région proviennent d'hybrides producteurs directs. La plupart sont inconsommables en l'état, on les retrouve au commerce dans de savants coupages assortis d'étiquettes ronflantes. Il faut avouer que ces coupages sont souvent bien faits.

Le Vinifera ne se maintient qu'à l'intérieur des aires à appellation d'origine où le supplément de valeur dont bénéficie le vin assorti d'une appellation compense la sous-production et l'accroissement du prix de revient, encore faut-il être au cœur de l'aire délimitée ou, encore mieux, à l'intérieur d'une appellation sous-régionale, car à la périphérie l'échelle des valeurs disparaît.

Il y a cependant quelques exceptions. Le Vinifera s'est en effet maintenu sur les coteaux du Cher, à l'intérieur des départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre. Si ces coteaux bénéficient en partie de l'appellation « Touraine », dont l'étiquette est malheureusement bien terne, la plupart des vins produits sont déclassés volontairement et commercialisés comme vins de consommation courante.

Cette stabilité est due tout d'abord à la situation de cette région à proximité d'un grand centre de consommation qui est Paris, le cours des vins à la propriété y est toujours légèrement supérieur aux prix pratiqués dans le Midi. De plus, l'existence de Caves

coopératives a contribué à diminuer le prix de revient et a permis de présenter sur le marché des produits de qualité irréprochable. Il serait heureux que ces vins soient mieux connus et qu'ils n'aillent pas confondre leur bouquet et leur fraîcheur à la citerne avec de chauds « Algérie » comme cela se produit trop souvent. Ils n'ont pas besoin de ces mariages, car ils se suffisent à eux-mêmes.

A la lecture des statistiques, on est surpris de relever le nombre ahurissant de 370.000 déclarants alors que la superficie en vignes n'est que de 170.000 ha. On peut se demander comment se répartit l'exploitation du vignoble et on est amené à en étudier les différents aspects, c'est-à-dire la consommation familiale, la production des vins de consommation courante et la production des vins de qualité.

(A Suivre)

R. GUILLOT,
Inspecteur régional de l'Institut
des vins de Consommation courante.

Le greffage sur racinés

Lors de la dernière campagne de plantation, nous avons signalé aux viticulteurs de notre région l'intérêt d'une nouvelle méthode de greffage de la vigne qui consiste à greffer des racinés sur table et à planter directement cet assemblage préalablement paraffiné. M. Boulay, ingénieur agricole et pépiniériste-viticulteur à Mâcon, puis MM. Vidal et Roche, ingénieurs agricoles à l'Ecole marocaine d'Agriculture de Meknés (Maroc), avaient déjà réalisé cette expérience avec succès et nous avons pensé que la viticulture du Sud-Ouest pouvait également la tenter avec profit.

RESULTATS

Le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats relevés chez les viticulteurs qui ont bien voulu essayer cette méthode en 1957 :

LIBOURNAIS :

A. Merlot rouge sur 99 R. — Plantation fin avril ; greffe en fente à un œil paraffinée sans ligature : reprise 23 sur 23, soit 100 pour 100.

A. Merlot rouge sur 99 R. — Plantation fin avril ; greffe en fente à un œil ligaturée au raphia et paraffinée : reprise 1531 sur 1700, soit 90 pour 100.

A. Merlot rouge sur 99 R. — Plantation fin avril ; greffe en fente à un œil ligaturée au raphia et non paraffinée : reprise 4107 sur 4623, soit 89 pour 100.

A. Merlot rouge sur 3309. — Plantation fin avril, greffe en fente à un œil ligaturée au raphia et non paraffinée, mais accidents dus à des zones de pourridié : reprise 6562 sur 9420, soit 70 pour 100.

B. Merlot rouge sur 3309. — Plantation mi-avril, greffe en fente à un œil ligaturée au raphia et paraffinée. Très forte attaque de taupins : reprise 2606 sur 3374, soit 77 pour 100.

C. Merlot rouge sur 3309. — Plantation début avril, greffe en fente à un œil ligaturée au raphia et paraffinée. Très forte attaque de taupins : reprise 2895 sur 3861, soit 75 pour 100.

D. Merlot rouge sur 3309. — Plantation fin avril, greffe en fente à deux yeux ligaturée au raphia et non paraffinée : reprise 5935 sur 6660, soit 89 pour 100.

E. Merlot rouge sur 44-53. — Plantation fin avril, greffe en fente à un œil ligaturée au raphia et non paraffinée : reprise 1620 sur 1740, soit 93 pour 100.

BLAYAIS :

F. Colombard sur 101-14. — Plantation mi-mai, greffe anglaise à la main non ligaturée et paraffinée : reprise 39 sur 49, soit 80 pour 100.

MÉDOC :

G Merlot rouge, Cabernet franc, Petit Verdot sur 3309. — Plantation début mai, greffe en fente à un œil non ligaturée et paraffinée : reprise 2921 sur 3696, soit 79 pour 100.

ENTRE DEUX MERS :

H S. V. 18.315 sur 5 BB. — Plantation début mai, greffe et fente à un œil ligaturée au raphia et non paraffinée : reprise 20 sur 25, soit 80 pour 100.

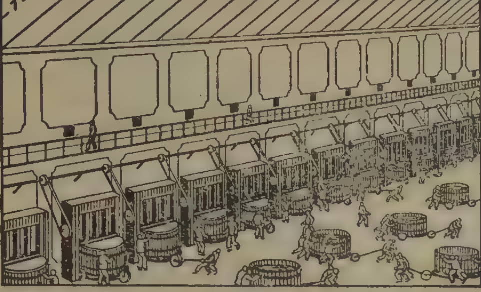
CAHORS :

I Merlot rouge sur 420 A. — Plantation début mai, greffe en fente à un œil ligaturée au raphia et paraffinée. Deux répétitions : reprise 190 sur 270, soit 70 pour 100.

I. Merlot rouge sur 420 A. — Plantation début mai, greffe Lozevis (sorte de greffe en trait de Jupiter) ligaturée au raphia et paraffinée. Deux répétitions intercalées avec les deux répétitions ci-dessus : reprise 205 sur 270, soit 76 pour 100.

UNE HISTOIRE VÉCUE...

La Cave de x... avait une installation importante...

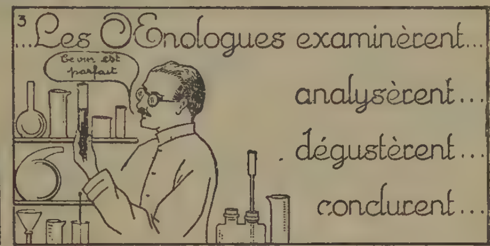


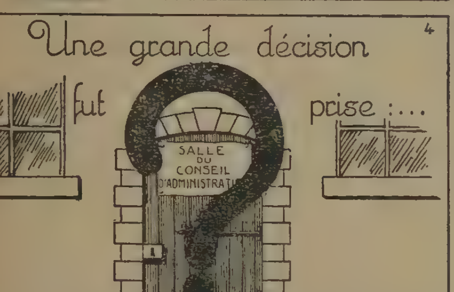
...mais ...ses frais d'exploitation étaient élevés. ...son matériel insuffisant... ..le coût des agrandissements nécessaires estimé considérable...

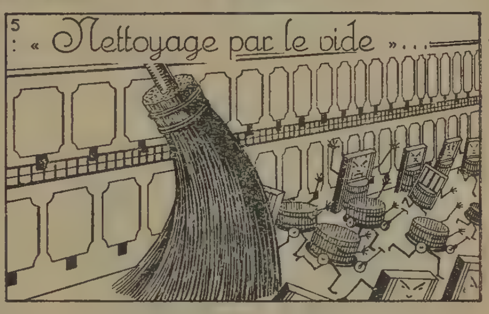


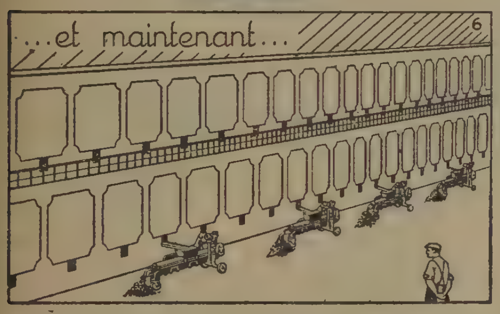


...un essai fut décidé...









7

...Vins parfaits...
Production augmentée
Frais d'Exploitation diminués
Agrandissements inutiles
Grosses économies

grâce au

Pressoir "SUPERCONTINU Nectar"

MABILLE

«LE PRESSOIR DE L'AVENIR»

...et cette Cave, n'est ni la première... ni la seule... ni la dernière...

Notices Références franco sur demande PRESSOIRS MABILLE AMBOISE FRANCE R. C. Tours 195

853

90% *des pressoirs horizontaux*

VENDUS DANS
LE MONDE

sont des **PRESSOIRS VASLIN**

Tous les pays producteurs de vin reconnaissent leur supériorité.

Serrage et béchage automatiques.
Facilité de manœuvre.
Economie de main-d'œuvre.
Minimum de surfaces métalliques en contact avec la vendange.

DOCUMENTATION SUR DEMANDE AUX



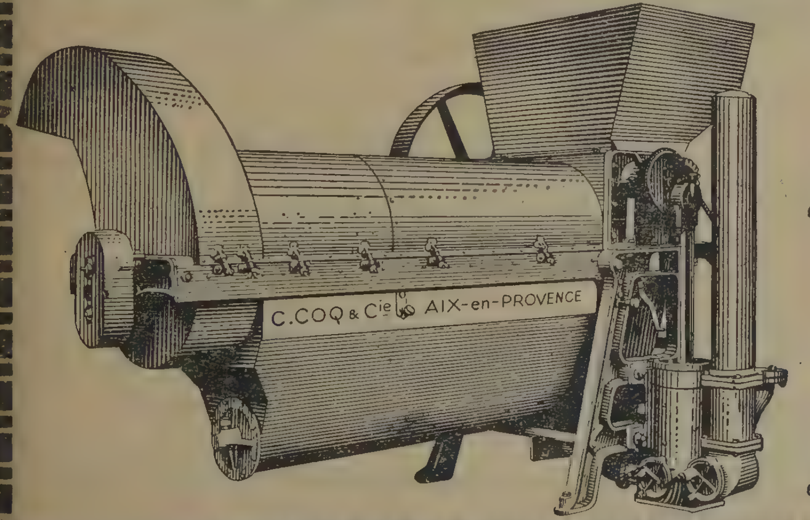
CONSTRUCTIONS CHALONNAISES

CHALONNES-S-LOIRE (MAINE-&-LOIRE) TÉL. 56 & 197

I.R CC3


ANGERS (M.-et-L.)
PÉPINIÈRES LEPAGE
Tél. 40-27
ARCURE-LEPAGE
ROSIERS.
NOYERS greffés,
ARBRES FRUITIERS
Toutes formes — Toutes variétés
Haie fruitière équilibrée
Catalogue sur demande
VIGNES de Table, à Vin, Hybrides


Adoptez une
DECAVAILLONNEUSE
"VITIS"
• PERFECTION
• RENDEMENT
• ÉCONOMIE
MODÈLES
POUR TOUTES PLANTATIONS
(à droite et à gauche)
MONNIER
INGR. CONSTRUCTEUR · AVIGNON
Agents Demandés


C.COQ & Cie AIX-en-PROVENCE

A ce tableau récapitulatif s'ajoutent quelques autres essais dont le plus intéressant a mis en comparaison le comportement de douze porte-greffes. Cette expérience a porté sur trois répétitions, soit 36 parcelles élémentaires de 45 pieds chacune. Le cépage-greffon a été le Cabernet franc. Voici ce résultat, dans lequel les porte-greffes sont inscrits par ordre décroissant de reprise :



Développement
des racinés-greffés paraffinés
l'année de la plantation

	REPRISES				
	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	TOTAL	%
41-B	32	40	36	108	80
420-A	31	30	34	95	70,4
161-49	36	35	24	95	70,4
Lot	29	33	27	89	65,9
5 BB	33	26	28	87	64,4
SO 4	24	29	28	81	60
196-17	26	28	26	80	59,3
44-53	30	26	21	77	57
3309	27	25	23	75	55,6
101-14	24	21	27	72	53,3
4010	22	24	16	62	45,9
Riparia . .	19	16	18	53	39,3
Total	333	333	308	974	60,1

Ce tableau, que nous commenterons plus loin, fait apparaître une faible reprise moyenne (60.1 %) due à ce que de nombreux greffons possédaient un œil défectueux. En effet, nous nous sommes aperçus que plus de 10 % d'excellentes soudures n'ont pas été suivies d'un départ de l'œil. On peut affirmer que, sans cet accident, les chiffres de reprises se seraient étalés, non pas de 40 à 80 %, mais au moins de 50 à 90 %.

D'autres essais ont été effectués à très petite échelle et n'ont de ce fait qu'une valeur indicative. Ils ont porté notamment sur des assemblages paraffinés deux fois et plantés sans butte. La reprise n'a pas été inférieure aux greffes buttées, peut-être parce que nous avons eu en mai et juin un temps exceptionnellement couvert et frais. Nous remercions ici M. Gazeau, viticulteur à Dolmayrac (Lot-et-Garonne), qui a bien voulu nous faire part des nombreuses observations qu'il n'a cessé de faire en la matière depuis de nombreuses années.

COMMENTAIRE DES RESULTATS

Les essais ci-dessus n'avaient pour but que de savoir si cette méthode d'établissement d'une vigne était intéressante pour notre région et digne d'être appliquée. Si l'on veut bien considérer, d'une part que l'année 1957, en raison des températures exceptionnellement basses de mai et juin, a été très défavorable à la reprise des greffes (1), et d'autre part que cette méthode était essayée pour la première fois avec tous les tâtonnements que cela implique, on est fondé à répondre par l'affirmative et à considérer les réussites ci-dessus comme un minimum pouvant être amélioré sensiblement dans les années à venir.

Passons maintenant au détail :

Epoque de l'opération. — C'est autour du 15 avril que semble se situer la date la meilleure. En effet, plus tôt, on n'est pas sûr d'avoir des buttes suffisamment chaudes et plus tard il y aurait des difficultés de conservation des racinés et des greffons, des risques de sécheresse excessive du sol et une durée insuffisante de végétation compromettant l'aoûtement.

Mode de greffage. — Nous n'avons pas de préférence pour la fente pleine plutôt que pour l'anglaise ou tout autre procédé. Si une greffe est bien exécutée, elle est valable. Nous sommes par contre partisans d'une ligature, qui évite toujours des accidents en cours de manipulation. Cette ligature doit être au raphia et non au plomb, comme nous l'avons vu parfois. Le raphia étant paraffiné dure suffisamment sans être préalablement baigné dans une solution de sulfate de cuivre, dont le contact est nuisible aux tissus de soudure.

(1) Les greffes-boutures mises en pépinière à la même époque sont caractérisées cette année par de mauvaises soudures et de mauvaises reprises.

Les greffons à deux yeux ne semblent pas donner de meilleurs résultats, d'autant plus qu'un œil, indépendamment du prompt-bourgeon qui peut exister, renferme plusieurs bourgeons capables de se développer. En effet, il nous est arrivé de constater que des surgreffages de vieux sujets donnent naissance à trois et même quatre pousses issues du même œil.

Paraffinage. — Comme on le voit dans le tableau, un pourcentage important de viticulteurs a hésité à tremper l'assemblage dans la paraffine chauffée. Or, à 90°, nous n'avons pas remarqué d'accident ni sur les yeux ni sur le liber.

Au contraire, chaque fois que nous avons pu comparer, toutes choses égales, l'usage et le non-usage de la paraffine, nous avons toujours constaté une amélioration de la reprise au bénéfice du paraffinage. Enfin, il est permis de penser qu'une saison chaude et sèche aurait accentué la différence des résultats en sa faveur.

Par contre, la couche de paraffine doit être uniforme et translucide, ce qui implique une température suffisante, faute de quoi il y a dislocation de la paraffine en écailles qui tombent et qui enlèvent tout l'intérêt de l'opération.

Plantation. — La plantation de racinés-greffés n'exige pas des précautions différentes de la plantation ordinaire de racinés ou de greffés-soudés, mais il est bon d'arroser, comme nous le verrons plus loin.

Buttage. — Il s'agit là d'une opération très importante. Les résultats de nos observations sont formels. Un bon paraffinage doit permettre de recouvrir très peu le greffon de terre. Une butte trop haute a le double inconvénient de mettre l'assemblage dans une température plus basse et d'accroître les difficultés de la pousse à sortir du sol, d'où épuisement des réserves et pressions physiques pouvant faire enrouler la pousse sur elle-même. Par contre, si le greffon est très près du niveau du sol, il bénéficie de températures ambiantes supérieures et la pousse qu'il émet vient rapidement à la lumière et à l'activité chlorophylienne. Deux centimètres de terre suffisent à recouvrir le greffon, dont le sommet peut apparaître sans inconvénient après tassement s'il est bien paraffiné. Au surplus, la croûte formée par les averses devient ainsi moins gênante.

Soins et Entretien. — Rien de spécial ne distingue cette méthode du greffage sur place. Notons simplement que le paraffinage semble annuler les risques d'affranchissement du greffon par émission de ses propres racines.

Résultats selon les porte-greffes. — Le deuxième tableau que nous avons donné présente un très large éventail de reprises suivant les porte-greffes, les hybrides de Berlandieri étant en tête et le Riparia et ses descendants en queue. Cela ne va pas

sans bouleverser les notions classiques selon lesquelles les « Berlandieri », comme on dit, reprennent mal. Ce reproche est vrai pour le racinage, mais faux pour la faculté de soudure. Ce sont là deux phénomènes différents et il suffit de les dissocier pour résoudre le problème. C'est la difficulté de la greffe-bouture que de vouloir les réaliser en même temps et c'est une des supériorités de la méthode préconisée ici que de greffer sur un capital-racines déjà acquis au cours d'une année de pépinière. Après quoi, la mise en place directe est possible car une bonne butte en plein champ au mois de mai est un excellent milieu de soudure et de départ du greffon.

(A Suivre)

J. BAUDEL et P. LAGARD,
INGÉNIEURS AGRICOLES
CENTRE I. V. C. C. DE BORDEAUX.

QUESTIONS DIVERSES

SAVIEZ-VOUS QUE...

ORIENTATION ACTUELLE ET FUTURE DE LA POLITIQUE AGRICOLE. — M. Boscary-Monsservin, ministre de l'Agriculture, et M. Dorey, secrétaire d'Etat, dans une conférence de presse, ont procédé à un tour d'horizon des problèmes agricoles de l'heure. Ils ont notamment apporté les précisions suivantes :

— Les importations de vins espagnols seront effectuées selon une « procédure souple », par appel d'offres lancées chaque semaine, afin de s'adapter étroitement aux variations éventuelles de la conjoncture intérieure française.

— M. Boscary-Monsservin a précisé, en ce qui concerne l'anavirus contre la fièvre aphteuse, qu'une « nouvelle chance » avait été offerte à son inventeur pour constituer un dossier complet destiné à être examiné en commission spécialisée.

— Le problème des investissements agricoles, particulièrement en ce qui concerne les régions sous-développées, est actuellement en discussion avec le Ministère des Finances.

— Accélération de la mise en place d'un enseignement agricole de vulgarisation sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture.

— ◆ —

IMPORTATIONS DE PORCS. — En vue de juguler la hausse anormale qui se produit sur la viande, MM. Pierre Pflimlin et Emile Hugues ont décidé d'importer 4.000 tonnes de viande de porc.

Ces quantités seront vendues dans la région parisienne et dans les principaux centres urbains jusqu'au 15 janvier.

Le Gouvernement escompte 15 % de baisse pour cette denrée, qui a atteint 385 à 390 francs le kilo au lieu de 345 fr., prix déjà fixé.

En contre-partie, les Pouvoirs publics exporteront du saindoux sur la Grande-Bretagne et la Belgique.

— • —

LUTTE CONTRE LA STRONGYLOSE. — Les Anglais mettent à la disposition des éleveurs de bovins la cyanacéthydrizide, qui chasse les strongles dans les poumons des animaux.

— • —

PRIX DU CUIVRE. — Le prix du cuivre sur le plan mondial, à Londres en particulier, est en recul.

— • —

CONGRES NATIONAL DE L'HABITAT RURAL. — Ce 9me Congrès s'est tenu à Paris, du 4 au 8 décembre. Les congressistes ont visité des réalisations de l'habitat rural dans le département de Seine-et-Oise puis ont été reçus par les autorités départementales.

Les rapporteurs se sont préoccupés des problèmes urgents que posent l'extension et la modernisation de l'habitat rural, notamment les dotations prioritaires et les communes isolées.

Au Conseil de la République, M. Houdet, ancien ministre, a rappelé que près de 80.000 dossiers sont en souffrance et que l'âge moyen des logements ruraux dépasse 120 ans.

G. B.

Partie Officielle

DESIGNATION D'UN DELEGUE GENERAL AUX EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS D'INTERET AGRICOLE

(*J. O.* du 30 novembre 1957, p. 11034)

Arrêté du 26 novembre 1957 :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 11 janvier 1957 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Edmond Quittet, inspecteur général de l'agriculture, est chargé des fonctions de délégué général aux expositions et manifestations d'intérêt agricole. »

Article 2. — Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des Eaux et Forêts, est chargé de coordonner les présentations incombant au ministère de l'Agriculture, dans le cadre de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958.

PETITE CORRESPONDANCE

Cultures de remplacement. — J'ai arraché une vieille vigne et je suis motorisé (motoculteur) ; donc les céréales ne m'intéressant pas particulièrement, je vous serais reconnaissant de m'indiquer les cultures de remplacement assez rentables. C'est une bonne terre à vigne, au sol souple, assez profond, craignant peu la sécheresse, mais n'est pas arrosable. S..., à Gignac (Hérault).

Réponse. — Vous vous trouvez placé devant l'alternative suivante :

1° La vigne arrachée ne présentait pas de tache de court-noué (pas de rabougrissement, ni de panachure ou jaunisse infectieuse). La replantation vigne sur vigne n'est pas recommandable, mais elle reste possible. La jeune vigne durera moins que la précédente, mais il y a de fortes chances pour qu'elle soit productive si vous choisissez convenablement l'origine des greffons et celle des porte-greffes.

2° La vigne arrachée était en partie court-nouée. La replantation n'est rentable que si le sol est consacré à d'autres cultures pendant dix ans au moins. Les arbres fruitiers occupant le sol pendant longtemps et donnant un revenu brut suffisamment élevé sont utilisables dans cet intervalle.



Effeuillages précoces. — Un viticulteur de Saint-André-de-Sangonis, M. M..., a sauvé sa récolte du mildiou. Il avait fait un traitement avant les pluies de fin avril. A la suite de celles-ci, une parcelle s'est trouvée inondée pendant plusieurs jours. Il croit avoir sauvé cette vigne en appliquant les mesures prophylactiques jusqu'à effeuiller et laisser les raisins entièrement à nu, donc plus faciles à atteindre. Ceci m'incite à vous demander si un effeuillage aussi précoce est à conseiller, quoique assez délicat. Je reconnais que pour le Carignan l'effeuillage est nécessaire pour une bonne aération des grappes.

M..., à Gignac (Hérault).

Réponse. — L'effeuillage est nuisible à l'accumulation des sucres dans les baies pendant la maturation : pratiqué avant la floraison, il provoque ou augmente la coulure.

Il a des effets favorables lorsque les vignes n'y sont soumises *qu'à la fin de la maturation et dans certaines conditions seulement.*

Le 44-53 M., le 196-17 Cl., les amendements calcaires, le Listan et les règlements. — Toujours abonné à votre Revue, et ayant pris note de celle du 8-10 novembre sur les porte-greffes, je m'empresse de venir vous souligner mes ennuis à ce sujet.

En effet, contrairement à l'habitude que j'avais d'envoyer chez vous la terre pour analyse, j'ai cru plus facile de m'adresser au Laboratoire à Béziers.

Résultat : Terres argilo-siliceuses, *zéro partout en calcaire*, non chlorosantes, non nitrifiantes et qui demandent des amendements calcaires.

Porte-greffes pour l'Aramon, Terret ou Carignan : 196-17 où il n'y a pas de secheresse, sinon *44-53*.

C'était l'an dernier et c'est le 44-53 que j'ai adopté ; il est venu très beau, mais à votre lecture et à vos critiques déjà faites de ce plant, je me demande à quoi me vouer en ayant encore un hectare à planter pour cette année dans le même terrain.

Je suis encore plus alarmé par cette petite note du Var du 17-24, où il est dit qu'une plantation de quatre ans va être arrachée.

Que dois-je donc faire ? Comment se fait-il qu'il y ait tant de divergences à ce sujet ?

Car, à Béziers et pour ces terrains de Cazouls ce 44-53 M est accrédité.

Sachez me dire un mot du 196-17 Cl. que je ne connais pas assez.

Pour la question de l'encépagement sauriez-vous me dire pourquoi le *Listan* n'est pas compris dans ces listes. Il fait ici un vin supérieur au Terret et prend moins les vers. Peut-on en greffer sans ennuis ?

Je cultive une propriété où domine l'Aramon et dans les plantations nouvelles c'est à lui que je voulais faire l'honneur de me faire un bon vin de 11 à 12° Or il est dit qu'un certain abattement des droits aura lieu, je crois que cette question devrait être mieux débattue car les régions où les terrains délimitent mieux les cépages que les hommes ; que dois-je donc faire ? La loi peut-elle s'appliquer ?

A. L., Cazouls-les-Béziers (Hérault).

Réponse. — Nous ignorons les données sur lesquelles s'est appuyé le laboratoire que vous désignez pour vous conseiller l'utilisation du *44-53 M* et l'emploi d'amendements calcaires.

Nous n'avons rien à ajouter sur le compte du *44-53 M* dont il est certain qu'il extériose et fait extérioriser aux greffons qu'il porte, cela dans beaucoup de conditions de milieu et parfois intensément, les symptômes du manque de magnésie qu'il est difficile de corriger.

Dans ces terres (que nous n'avons pas vues) il est vraisemblable que *110 R* en première ligne et à défaut *99 R*, vous donneraient satisfaction.

Les amendemonts n'ont pas une utilité confirmée par l'expérience.

196-17 Cl est peu connu dans le Midi. Il se comporterait bien dans les terres sablonneuses, humides ; mais d'autres sujets, *1616 C* notamment, doivent l'égaler dans ces situations. Ailleurs, il n'a pas de raison d'être dans le Midi.

Dans vos greffages, l'Aramon ne peut être utilisé s'il domine déjà dans l'encépagement, en vertu du décret de classement des cépages dans lequel nous n'avons pas eu à intervenir. Le classement a été établi par le Conseil interprofessionnel de l'Institut des vins de consommation courante au sein duquel vous êtes représenté notamment par M. Roques Président du syndicat C.G.V. Béziers-Saint-Pons.

Le *Listan* auquel vous faites allusion est un *Palomino* qui est une des variétés cultivées en Espagne, à Jerez-de-la-Frontera. Il est cultivé dans l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées-Orientales sous le nom de *Xeres* et dans quelqes vignobles du Sud-Ouest, en Modiranais sous le nom de *Farana*.

C'est un bon producteur dont les rendements nous semblaient être cependant inférieurs à ceux du *Terret gris ;* la grappe est lâche et il peut être consommé comme raisin de table.

Dans un encépagement réglementaire où figurent des cépages à vins assez communs comme les *Terrets*, ou inférieurs comme *12.375 S.V.*; *12.309 S.V.* et d'autres, on ne voit pas pourquoi *le Listan* a été écarté. Il est probable que ceux qui ont établi la liste ne connaissaient pas son existence ou qu'ils l'ont négligée ou qu'ils l'ont involontairement omis.

D'autres cépages sont dans ce cas.

BULLETIN COMMERCIAL

METROPOLE. — *Aude*. — Carcassonne (9) insuff. d'aff. pas de cote ; Corbières et Minervois : 10°5 à 11°, 720 à 730. — Lézignan (4) insuff. d'aff. pas de cote. — Narbonne (5) insuff. d'aff. pas de cote.

Gard. — Nimes (11) insuff. d'aff. pas de cote.

Hérault. — Béziers (6) Vins rouges 660 à 700 fr. ; Vins rosés et blancs insuff. d'aff. ; C. S. 10°, 680. — Sète (4) insuff. d'aff. pas de cote ; Vins d'Algérie pas de cotation. — Montpellier (10) insuff. d'aff. pas de cote ; C. S. 10°, 685.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (7) insuff. d'aff. pas de cote.

Var. — Brignoles (9) insuff. d'aff. pas de cote.

ALGERIE. — *Alger* (6) Récolte 1957 V. C. C. volume de transaction très réduit ; Vins libres rouges : 10 à 10°5, 700; 11 à 11°5, 700 ; 12 à 12°5, 700, 2me tranche à libérer ; rouges de 11 à 11°5, 700 ; 14°8, 750 ; rosés de 10°3, 700 ; V.D.Q.S. rouges de 12°5, 750 ; 13 à 13°5, 775 à 780 ; rosés 13°4, 780.

Oran (6) Vins libres très petit volume d'affaires 700 le degré.

Mostaganem (6) insuff. d'aff. pas de cote.

PRINCIPAUX PRIX DES DENRÉES AGRICOLES :

Viandes. — Bœuf au kilo sur pied (poids vif) : Bœuf extra : 224 fr. 1re qualité, 188 ; 2me qualité, 156 ; 3me qualité, 118. — *Vache* : 233, 181, 150, 111. — *Taureau* : 199, 184. — *Veau* : 349, 312, 258, 224. — *Mouton* : 342, 278, 189, 126. — *Agneau de lait,* 18 à 20 kilos, *au marché de Nîmes,* 380 à 405 fr. — *Porc* : 275, 270, 263, 240.

Fourrages : *luzerne* 1re coupe, de 8.800, 8.500, 9.000 — *Les foins de la Crau* à Salon sont demandés à 12 fr. en vrac propriété.

Pailles. — Paille de blé : marché calme, de 3.000 à 3.200 fr. la tonne départ région Est, 3.200 à 3.500 région Parisienne. 4.300 région Nord. 3.500 région Centre. — *Paille d'avoine* : de 3.200 à 4.000 suivant les régions.

Graines fourragères : trèfle violet, 17.000 ; luzerne, pas de cours ; vesces, 5.800 ; trèfle jaune, 30 à 40.000 ; trèfle hybride, 22.500 à 22.000 fr.

Pommes de terre. — Cours fermes en culture, mais placement difficile. Bintge 35 mm. région Paris, 13-14,50 et jusqu'à 17-17,50 logées départ. — Belle de Fontenay, 40-41 mm., Bretagne, 32-33 fr., région Parisienne, 28 fr. ; 35 mm., 13,50 fr.

Prix du riz. — Le syndicat des riziculteurs d'Arles demande que le prix du riz soit fixé à *6.462 fr. le quintal* (6.155 fr. prix de 1956 augmenté de 5 % de l'indice général).



MONTPELLIER — IMPRIMERIE PAUL DÉHAN

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

SEMAINE DU 17 AU 23 NOVEMBRE 1957

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			AMD I		
	temp.		pluie	temp.		pluie	temp.		pluie	temps.		pluie	temps.		plui.	temps.		pluie	temps.		pluie
	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm
ANGERS	13	2	«	11	0	«					5	«	6	2	«	3	2	«	7	2	7
COGNAC	12	9	«	12	4	«				12	2	«	7	4	«	4	1	«	3	2	2
BORDEAUX	13	9	«	14	9	«				15	0	«	7	4	«	5	1	«	9	3	10
TOURS	10	0	«	9	2	.				6	7	«	6	3	«	2	1	«	3	3	8
CLERMONT-FER	17	7	«	11	5	P				13	3	«	12	3	«	3	0	«	6	1	2
TOULOUSE	12	10	«	12	8	«					2	«	16	3	p	6	2	«	4	2	13
PERPIGNAN	14	10	«	18	10	«					10	«	14	4	«	11	5	«	10	6	4
MONTPELLIER	17	5	«	16	6	«				14	3	«	13	2	«	12	6	«	8	0	«
REIMS	13	3	«	7	4	P				5	3	«	4	1	«	2	0	«	1	0	4
STRASBOURG	11	4	P	7	5	P				4	3	«	3	2	«	3	1	«	3	0	P
DIJON	14	8	«	8	3	P				6	4	«	5	2	P		0	P	3	0	P
NICE	18	10	«	17	11	8					8	«	16	9	«	15	7	«	14	9	P
AJACCIO	19	8	«	18	11	«					6	«	18	12	«	17	9	«	17	11	2

SEMAINE DU 24 AU 30 NOVEMBRE 1957

ANGERS	10	1	«	9	— 1	«	8	— 1	«	7	3	«	7	1	«	8	5	«	10	5	«
COGNAC	8	2	«	7	— 1	«	6	— 1	«	3	2	«	4	1	«	5	2	«	5	— 3	«
BORDEAUX	7	1	«	7	— 5	«	1	— 4	«	2	1	«	5	— 1	«	2	— 1	«	2	1	«
TOURS	8	2	P	8	— 1	«	7	— 1	«	5	4	«	7	— 3	«	8	5	«	10	6	«
CLERMONT-FER	3	1	«	4	5	«	4	— 4	«	0	— 2	«	1	— 1	«	[illegible]	— 1	P	5	4	«
TOULOUSE	5	4	«	6	4	«	6	4	«	2	0	«	7	— 3	«	3	0	P	2	0	«
PERPIGNAN	11	7	«	12	4	«	14	4	«	19	7	«	14	3	«	18	1	«	11	2	«
MONTPELLIER	13	4	«	12	0	«	13	0	«	13	0	«	13	— 1	«	12	0	«	11	0	«
REIMS	7	0	«	8	— 4	«	4	— 1	«	6	5	«	6	4	«	8	4	«	11	2	«
STRASBOURG	4	3	«	8	— 1	«	7	1	«	6	3	«	6	1	«	5	4	P	7	— 1	«
DIJON	5	2	«	7	0	«	7	— 4	«	3	2	«	2	0	«	6	3	«	10	3	«
NICE	14	9	P	18	9	«	17	10	«	18	9	«	17	9	«	17	8	«	15	8	«
AJACCIO	17	7	1	18	6	«	19	8	«	18	6	«	18	8	«	17	7	«	17	10	«

BULLETIN MÉTEOROLOGIQUE. — SEMAINE DU 1re AU 7 DECEMBRE 1957

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie
	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm
RENNES	12	9	«	6	-4	«	5	—5	«	6	—5	«	8	—6	«	8	—2	«	1	—2	«
ANGERS	11	3	«	5	-5	«	3	—4	«	6	—2	«	1	—3	«	3	—2	«	0	—3	«
COGNAC	11	2	«	3	0	«	8	—1	«	7	—2	«	10	—1	«	9	—3	«	0	—1	«
BORDEAUX	6	3	«	5	1	«	11	—2	«	9	—3	«	6	5	«	1	—3	«	2	2	«
TOURS	8	2	«	4	-5	«	3	—2	«	4	—2	«	5	—2	«	1	—2	«	0	3	«
NEVERS	8	6	«	5	-10	«	5	—7	«	7	—7	«	6	—5	«	—1	—1	«	1	2	«
AGEN	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«
CLERMONT-FERRAND	3	3	«	3	—3	«	0	—8	«	0	—8	«	5	—8	«	0	1	«	2	—10	«
MONTELIMAR	11	3	«	4	1	1	5	—1	«	5	1	«	1	1	«	7	3	«	3	1	«
TOULOUSE	2	2	«	6	5	«	8	1	«	7	1	«	2	—2	«	0	—3	«	3	—3	«
CARCASSONNE	15	2	«	6	5	2	7	2	«	9	—1	«	17	—1	«	5	—3	«	8	6	«
PERPIGNAN	14	2	«	7	6	7	9	4	1	12	2	«	13	2	«	11	1	«	13	—3	«
MONTPELLIER	15	3	P	5	4	6	7	0	«	8	2	«	4	—1	«	11	0	«	10	4	«
REIMS	4	3	«	3	—6	«	7	—4	«	7	—5	«	6	—6	«	—1	2	«	2	—2	«
STRASBOURG	2	6	«	1	—6	«	1	—2	«	5	—2	«	5	—1	«	2	0	P	1	—0	«
DIJON	6	4	«	4	—5	«	5	—2	«	7	0	«	7	—1	«	5	0	«	0	1	«
LYON	6	4	«	2	—2	«	3	—4	«	1	—5	«	1	2	«	1	0	«	4	—1	«
GRENOBLE	7	2	«	3	1	«	4	—4	«	8	1	«	5	—2	«	5	—1	«	6	—6	«
MARSEILLE	17	5	«	8	7	P	10	—1	«	3	—3	«	10	—2	«	12	—5	«	11	—0	«
NICE	16	8	«	9	3	«	11	—5	«	14	5	«	16	6	«	14	6	«	14	6	«
AJACCIO	16	3	P	12	—4	«	13	0	«	14	2	«	15	3	«	15	3	«	16	6	«
....	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«

EMPRUNT EQUIPEMENT DE LA S.N.C.F.

Pour assurer le financement de ses investissements (modernisation, électrification, etc...) la S. N. C. F. procède, à partir du 2 décembre 1957, à l'émission d'un emprunt d'un montant nominal de 20 milliards en :

BONS INDEXÉS de 10.000 fr. à 20 ans, garantis par l'Etat et nets d'impôts.

Intérêt : 5 1/2 % minimum.

Prix de remboursement minimum progressif.

Les caractéristiques détaillées de ces Bons sont les suivantes :

INTERET : payable le 15 décembre de chaque année, en espèces, pour un montant égal à 56 fois le prix de base kilométrique du billet voyageurs 2me classe en vigueur à la date d'échéance de l'intérêt et, au minimum, à 550 fr.

REMBOURSEMENT : le 15 décembre de chacune des années 1963 à 1977 à raison de 1/15me du nombre des Bons émis et par voie de tirage au sort :

— soit en espèces pour un montant égal à 1.500 fois le prix de base kilométrique du billet voyageurs 2me classe en vigueur à la date d'échéance de l'amortissement et, au minimum, à :

11.000 fr. pour chacune des années 1963 à 1967,
11.500 fr. pour chacune des années 1968 à 1972,
12.000 fr. pour chacune des années 1973 à 1977,

— soit en coupons de voyage gratuit, valables un an et dont la valeur procure un avantage d'au moins 5 % sur le montant payé en espèces.

Prix d'émission : 10.000 fr. par Bon souscrit payable intégralement au moment de la souscription.

Les souscriptions sont reçues aux guichets habituels (Banques, Comptables du Trésor, Bureaux de Poste, Gares, etc...).

L'émission pourra être close sans préavis.

(Notice parue au *B. A. L. O.* du 2 décembre 1957).

MOI..... contre la *mortalité* de la vigne j'exige le *véritable...*

PYRALION

SCHLŒSING

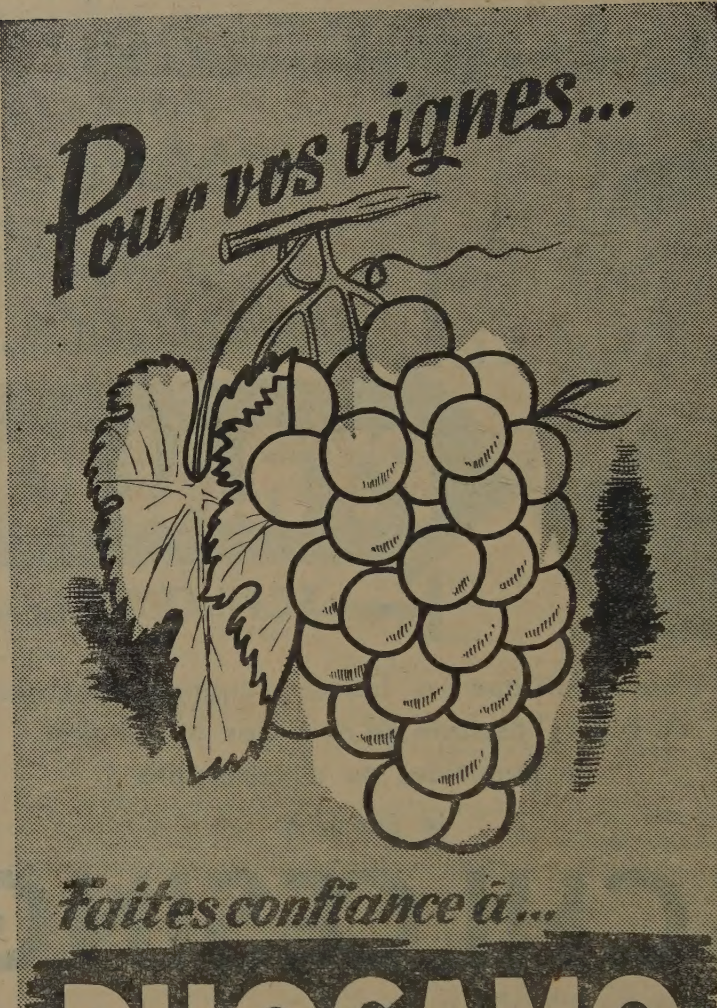
Et chaque fois que j'ai besoin d'engrais composés, de superphosphate de noir d'os ou minéral, de fongicides ou d'insecticides

je pense à

SCHLŒSING



175, Rue Paradis - MARSEILLE - Tél. : DRAGON 08-74 & 06-87



PHOSAMO

Engrais complet entièrement obtenu par combinaison chimique et non par simple mélange.

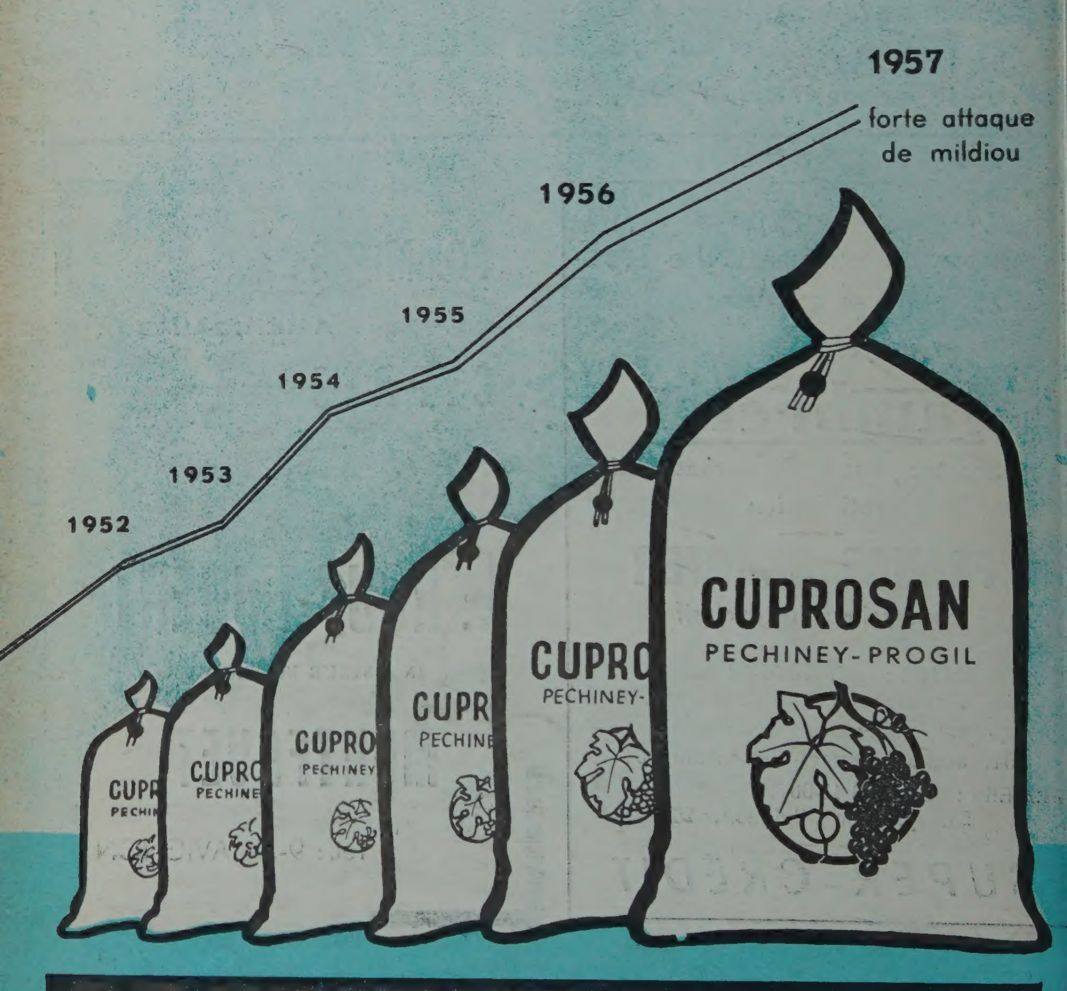
Cie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

AGENCE DU MIDI
6, rue de la République - MONTPELLIER
29, allées Jean-Jaurès - TOULOUSE
Avenue L.-Torcatis - PERPIGNAN

CUPROSAN

1952... de grands espoirs

1957... consécration définitive



PECHINEY-PROGIL

B. P. 74 LYON-TERREAUX